

**- COMMUNE D'ORSAY -**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 JANVIER 2020**

**COMPTE-RENDU SUCCINCT**

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Ariane Wachthausen, adjoints - Eliane Sauteron, Albert Da Silva, Véronique France-Tarif, Alexis Foret, Claudie Mory, François Rousseau, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Claude Thomas-Collombier, Yann Ombrello, Rémi Darmon, Martial Mancip, Mireille Delafaix, Caroline Danhiez, Raymond Raphaël, Simone Parvez, Alain Roche, Patrick Bernert, Rachid Redouane, Léna Chandon.

**Absents excusés représentés :**

Stanislas Halphen	Pouvoir à David Ros
Mireille Ramos	Pouvoir à Michèle Viala
Hervé Dole	Pouvoir à Eliane Sauteron
Isabelle Ladousse	Pouvoir à Véronique France-Tarif

**Absents :**

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 20h30	29
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Marie-Pierre Digard est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET (Tous les montants sont exprimés en TTC)
29-nov	19-301	Adoption d'un avenant au lot n°8 (Electricité courants forts et faibles) du marché n°2019-12 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 <sup>ème</sup> salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati, attribué à la société INSTALL PRO ELEC, pour un montant de 13 595,75 € TTC
29-nov	19-302	Convention de mise à disposition payante du gymnase Blondin au profit de l'UFR STAPS de l'Université Paris-Saclay pour la pratique de handball le mardi 11 février 2020. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
29-nov	19-303	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un chalet à des commerçants, association et artisans, créateurs dans le cadre de la manifestation « Orsay sous les sapins – Edition 2019 »
25-nov	19-304	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement au profit de Madame Cécile RAILLOT, professeure des écoles
29-nov	19-305	Adoption d'un avenant au contrat n°2018-17D d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour des travaux de démantèlement de l'ancienne station-service Shell, attribué à la société RSK Environnement, pour un montant de 1 662 €
29-nov	19-306	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin au profit du Comité Départemental Jeux Echecs 91 (CDJE91) le samedi 1 <sup>er</sup> février 2020
29-nov	19-307	Contrat de prêt d'œuvre avec le FDAC Essonne – Domaine départemental de Chamarande pour l'exposition « Tout le monde m'adore » du 5 mars au 5 avril 2020 à la Crypte d'Orsay. Ce prêt est sans incidence financière
29-nov	19-308	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la grande salle du gymnase MTE, au profit du Club Athlétique Orsay section Tennis de table, pour l'organisation d'un tournoi de fin de saison le samedi 22 juin 2019 - <b>ANNULEE</b>
13-dec	19-309	Souscription d'un prêt de 1 283 000 € pour le budget communal auprès de la Banque Postale, pour une durée de 20 ans, avec un taux fixe de 0,81%
12-dec	19-310	Avenant n°2 à la convention conclue avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) concernant la mise à disposition d'un local à usage d'habitation sis 20 bis rue de Paris. Elle est consentie moyennant une redevance annuelle hors taxes et forfaitaire de 4 000 €

09-dec	19-311	Convention cadre d'objectif et de moyen pour l'organisation des séjours scolaires entre la coopérative de l'école maternelle du Guichet, la directrice Mme Dambrune et la commune d'Orsay relatif à l'organisation de la classe de découverte « Mon abri » à Le Pouliguen (44), du 20 au 24 avril 2020. Le montant de la subvention exceptionnelle s'élève à 12 582 € TTC
09-dec	19-312	Convention cadre d'objectif et de moyen pour l'organisation des séjours scolaires entre la coopérative de l'école élémentaire du Guichet, les enseignantes Mme Barot et Mme Jengie, et la commune d'Orsay relatif à l'organisation de la classe de découverte « La Saulaie » à Chédigny (37), du 9 au 13 mars 2020. Le montant de la subvention exceptionnelle s'élève à 24 640 € TTC
09-dec	19-313	Adoption du marché 2019-14 relatif aux travaux peinture, sols, faux plafonds et cloisons (Lot 1 : la rénovation des peintures intérieures et/ou extérieures, et des sols des bâtiments communaux de la ville d'Orsay), attribué à la société LAMOS SAS, pour un montant maximum de 800 000 € HT
09-dec	19-314	Adoption du marché 2019-14 relatif aux travaux peinture, sols, faux plafonds et cloisons (Lot 2 : la rénovation et la création de faux-plafonds et la pose de cloisons des bâtiments communaux de la ville d'Orsay), attribué à la société BERIN PLAFONDS, pour un montant maximum de 800 000 € HT
10-dec	19-315	Sortie d'inventaire d'un véhicule municipal (fourgon IVECO, année 2005 - approx.100 000 km)
09-dec	19-316	Convention de formation passée avec la SAS JARDIN DES LANGUES – 66 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS, pour 10 agents municipaux sur le thème « La maîtrise de la communication en langue anglaise professionnelle ». Le montant de la dépense s'élève à 3 800 € TTC
13-dec	19-317	Convention de formation passée avec le CREPS d'Ile de France Colette BESSON – 1 rue du Docteur Savoureux 92291 CHATENAY MALABRY Cedex – pour un agent du stade nautique municipal, sur le thème « Révision C.A.E.P.M.N.S (Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur) ». Le montant de la formation s'élève à 215 € TTC
16-dec	19-318	Contrat de prêt d'œuvre avec l'artiste Ariane LOZE – Exposition « Tout le monde m'adore » du 5 mars au 5 avril 2020 à la Crypte d'Orsay. Le montant de la dépense s'élève à 750 € TTC
16-dec	19-319	Adoption du marché 2019-10 relatif à l'entretien et à la réparation des toitures, terrasses, gouttières et chéneaux des bâtiments de la ville d'Orsay, attribué à la société SE2T – SERVICE ENTRETIEN TOITURE TERRASSE, pour un montant maximum de 209 000 € HT
19-dec	19-320	Adoption du marché n°2019-34 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 <sup>ème</sup> salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati pour le lot 13 : Agencement, attribué à la société SAS ANDRE TACHAS, pour un montant forfaitaire de 30 408,30 € HT
19-dec	19-321	Convention de partenariat avec la compagnie Chant de Balles et l'école élémentaire du Guichet dans le cadre d'actions de sensibilisation au jonglage musical. La ville d'Orsay s'engage à financer une partie des interventions de la Cie Chant de Balles à l'école (jusqu'à 1 000 €) pour les élèves de CE1/CE2, CE2, CM1 et CM2 de l'établissement

23-dec	19-322	Contrat de partenariat entre la Maison des Jeunes et de la Culture – M.J.C Jacques Tati et la commune d’Orsay relative à l’organisation d’un spectacle jeune public, en direction des écoles maternelles et des classes de CP de la ville. La ville a pris à sa charge le prix des entrées au tarif de 9.95 euros par enfant. Le montant estimatif de la dépense, calculé en fonction des effectifs prévisionnels des classes maternelles et cours préparatoires, s’élevait à 5 700 € TTC pour 3 représentations. Le montant de la somme versée par la mairie à la Maison des Jeunes et de la Culture a été ajusté au nombre d’élèves effectivement présents aux représentations
19-dec	19-323	Adoption d’un avenant au marché n°2019-24 relatif à la transformation de l’auditorium en 3 <sup>ème</sup> salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l’espace culturel Jacques Tati pour le lot 7 – CVC Désenfumage, attribué à la société DR FLUID, pour un montant de 7 841,40 € TTC
23-dec	19-324	Convention de prestation de service avec la société de production « PI CONCEPT » au profit du service périscolaire de la commune d’Orsay, pour la mise à disposition d’une intervenante, madame Jessica MONTESIMOS, afin d’animer des séances d’initiation à la magie dans les écoles élémentaires (Centre, Mondétour et Guichet) tous les lundis de 16h à 17h du 6 janvier au 3 juillet 2020, dans le cadre des activités périscolaires. Le coût de l’intervention s’élève à 50 € TTC/heure.
23-dec	19-325	Convention de partenariat avec M. Alexis CORE au profit du service périscolaire de la commune d’Orsay, afin d’animer des séances d’initiation au football dans les écoles élémentaires (Centre, Mondétour et Guichet) les mardis et jeudis de 15h30 à 17h du 6 janvier au 3 juillet 2020, dans le cadre des activités périscolaires. Le coût de l’intervention s’élève à 35 € TTC/heure.
23-dec	19-326	Convention de mise à disposition d’ouvrages et équipements publics, meubles et immeubles au profit de la Maison des Jeunes et de la Culture – M.J.C Jacques Tati, suite à son agrandissement et l’adjonction d’une salle supplémentaire (salle Varda) et du foyer attenant.
07-janv	20-01	Adoption du marché n°2019-26 concernant la maintenance des équipements de production de froid, des matériels et équipements de cuisine et de laveries, attribué à la société AMPLITUDES FROID SERVICES, pour un montant forfaitaire annuel de 6 764 € HT pour la ville et de 1 382 € HT pour le CCAS dans le cadre du poste 1 (maintenance préventive) et de 13 243 € HT pour la ville et de 3 080 € HT pour le CCAS dans le cadre du poste 2 (maintenance curative). Les fournitures sur bon de commandes seront rémunérées sans minimum ni maximum.
09-janv	20-02	Adoption d’un marché n°2019-25D relatif à la maintenance et l’assistance à l’utilisation de progiciels CIRIL, attribué à la société CIRIL, pour un montant forfaitaire annuel de 24 364 € HT
09-janv	20-03	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du Bois Persan, au profit de l’Avenir Cycliste d’Orsay pour l’organisation d’une compétition de VTT le dimanche 22 mars 2020
09-janv	20-04	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase MTE au profit du Club Athlétique d’Orsay section gym aux agrès, pour l’organisation d’une compétition de gymnastique le samedi 25 et dimanche 26 janvier 2020

## 2020-01- FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2020

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 contre (Mme Danhiez, M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, M. Redouane, Mme Chandon) :

- **Approuve** la section d'investissement du budget primitif de la commune par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section de fonctionnement du budget primitif de la commune par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** globalement le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020 tel qu'il lui est présenté ci-après :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 788 203.00	5 898 410.00	5 898 410.00	5 898 410.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	14 223 061.00	14 493 000.00	14 493 000.00	14 493 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	488 954.00	461 000.00	461 000.00	461 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 812 093.00	1 915 064.00	1 915 064.00	1 915 064.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>22 312 311.00</b>	<b>22 767 474.00</b>	<b>22 767 474.00</b>	<b>22 767 474.00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	517 209.00	403 054.00	403 054.00	403 054.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	125 000.00	125 000.00	125 000.00	125 000.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>22 954 520.00</b>	<b>23 295 528.00</b>	<b>23 295 528.00</b>	<b>23 295 528.00</b>
023	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 673 056.09</b>	<b>1 469 916.00</b>	<b>1 469 916.00</b>	<b>1 469 916.00</b>
042	<b>OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>	<b>727 729.62</b>	<b>923 000.00</b>	<b>923 000.00</b>	<b>923 000.00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>4 400 785.71</b>	<b>2 392 916.00</b>	<b>2 392 916.00</b>	<b>2 392 916.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>27 355 305.71</b>	<b>25 688 444.00</b>	<b>25 688 444.00</b>	<b>25 688 444.00</b>

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	25 688 444.00
--	---------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES	270 000.00	280 000.00	280 000.00	280 000.00
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 177 448.00	3 144 040.00	3 144 040.00	3 144 040.00
73	IMPOTS ET TAXES	18 886 081.00	19 154 461.00	19 154 461.00	19 154 461.00
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 541 143.00	2 475 857.00	2 475 857.00	2 475 857.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	346 500.00	299 100.00	299 100.00	299 100.00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>25 221 172.00</b>	<b>25 353 458.00</b>	<b>25 353 458.00</b>	<b>25 353 458.00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	51 331.00	24 986.00	24 986.00	24 986.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	133 000.00	125 000.00	125 000.00	125 000.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>25 405 503.00</b>	<b>25 503 444.00</b>	<b>25 503 444.00</b>	<b>25 503 444.00</b>
042	<b>OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>	<b>185 000.00</b>	<b>185 000.00</b>	<b>185 000.00</b>	<b>185 000.00</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>185 000.00</b>	<b>185 000.00</b>	<b>185 000.00</b>	<b>185 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>25 590 503.00</b>	<b>25 688 444.00</b>	<b>25 688 444.00</b>	<b>25 688 444.00</b>

+

R.002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	25 688 444.00
--	---------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 207 916.00
---	--------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 900.00	192 000.00	192 000.00	192 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	455 642.00	953 915.00	953 915.00	953 915.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 782 938.00	2 274 195.00	2 274 195.00	2 274 195.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des opérations d'équipement				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 329 480.00</b>	<b>3 420 110.00</b>	<b>3 420 110.00</b>	<b>3 420 110.00</b>
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	46 198.00			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 164 994.00	2 892 016.00	2 892 016.00	2 892 016.00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES PAR				
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>3 211 192.00</b>	<b>2 892 016.00</b>	<b>2 892 016.00</b>	<b>2 892 016.00</b>
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	300 000.00	300 000.00	300 000.00	300 000.00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>8 840 672.00</b>	<b>6 612 126.00</b>	<b>6 612 126.00</b>	<b>6 612 126.00</b>
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	185 000.00	185 000.00	185 000.00	185 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 400 000.00	1 200 000.00	1 200 000.00	1 200 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 585 000.00</b>	<b>1 385 000.00</b>	<b>1 385 000.00</b>	<b>1 385 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 425 672.00</b>	<b>7 997 126.00</b>	<b>7 997 126.00</b>	<b>7 997 126.00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	7 997 126.00
---	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	508 859.00	559 804.00	559 804.00	559 804.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	1 900 000.00	2 890 016.00	2 890 016.00	2 890 016.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 408 859.00</b>	<b>3 449 820.00</b>	<b>3 449 820.00</b>	<b>3 449 820.00</b>
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	629 639.29	640 000.00	640 000.00	640 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	3 819 772.80			
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	69 888.00	12 390.00	12 390.00	12 390.00
024	<b>PRODUIT DES CESSIONS</b>	<b>1 215 000.00</b>			
<b>Total des recettes financières</b>		<b>5 735 800.09</b>	<b>654 390.00</b>	<b>654 390.00</b>	<b>654 390.00</b>
45x2	Total des opérations pour compte de tiers	300 000.00	300 000.00	300 000.00	300 000.00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>8 444 659.09</b>	<b>4 404 210.00</b>	<b>4 404 210.00</b>	<b>4 404 210.00</b>
021	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 673 056.09</b>	<b>1 469 916.00</b>	<b>1 469 916.00</b>	<b>1 469 916.00</b>
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	727 729.62	923 000.00	923 000.00	923 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 400 000.00	1 200 000.00	1 200 000.00	1 200 000.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>5 800 785.71</b>	<b>3 592 916.00</b>	<b>3 592 916.00</b>	<b>3 592 916.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>14 245 444.80</b>	<b>7 997 126.00</b>	<b>7 997 126.00</b>	<b>7 997 126.00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	7 997 126.00
---	--------------

## 2020-02 – FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2020

Avec l'accord de l'assemblée, Monsieur le Maire invite les élus membres de l'exécutif d'une association à se faire connaître. Six élus se manifestent : Mme Auzou-Connes, Mme Viala, Mme Caux, Mme Mory, M. Da Silva, M. Redouane, et ne prennent pas part au vote de la subvention correspondante à leur association.

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert) :

- **Vote** l'enveloppe globale attribuée aux associations et organismes.

Par 27 voix pour, 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, 2 NPPV (Mme Auzou-Connes, Mme Viala) :

- **Vote** la subvention au profit de l'ARPO.

Par 28 voix pour, 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, 1 NPPV (M. Da Silva) :

- **Vote** la subvention au profit de l'ACPUO.

Par 28 voix pour, 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, 1 NPPV (Mme Caux) :

- **Vote** la subvention au profit du Tennis Club d'Orsay.

Par 28 voix pour, 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, 1 NPPV (Mme Mory) :

- **Vote** la subvention au profit du Comité de Jumelage.

Par 28 voix pour, 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, 1 NPPV (M. Redouane) :

- **Vote** la subvention au profit du G.I.P.E.F.

Par 29 voix pour, 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert) :

- **Vote** les subventions communales allouées aux associations et organismes figurant sur l'état récapitulatif joint en annexe.
- **Dit** que les subventions aux associations se répartissent ainsi :

Subventions affectées aux associations :	736 950 €
Subventions classes de découverte :	19 566 €
<b>Sous-total subventions affectées:</b>	<b>756 516 €</b>
Subventions non encore affectées :	57 084 €
<b>Sous-total :</b>	<b>813 600 €</b>
Subvention au CCAS :	695 000 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS :</b>	<b>1 508 600€</b>



## 2020-03 – FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, M. Redouane, Mme Chandon), 1 abstention (Mme Danhiez) :

- **Fixe**, à compter de l'année 2020, les taux des trois taxes locales tel que cela lui a été présenté :
  - Taux de taxe d'habitation : 17,57 %
  - Taux de taxe foncière sur le bâti : 25,52 %
  - Taux de taxe foncière sur le non-bâti : 93,32 %

## 2020-04 – FINANCES – SUBVENTION A PERSONNE DE DROIT PRIVE (REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FOURRIERE)

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Décide** de verser une subvention de 123,23 € à Madame Kheira KADRI, en guise de remboursement des sommes engagées.
- **Précise** que cette dépense est inscrite au compte 6574 du budget communal 2020.

## 2020-05 – FINANCES – SUBVENTION A PERSONNE DE DROIT PRIVE (REMBOURSEMENT DE FRAIS D'OPPOSITION BANCAIRE)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de verser une subvention en guise de remboursement des sommes engagées, de :
  - o 13 € à la famille BRUN Laurent,
  - o 12,50 € à la famille PICHOUTOU Céline,
  - o 10,50 € à la famille FAGGION Nadège,
  - o 16 € à la famille MESQUITE Julien.
- **Précise** que les crédits afférents à ces subventions sont inscrits au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

## 2020-06 – FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F POUR L'ACQUISITION DE 23 LOGEMENTS SOCIAUX SIS BOULEVARD DUBREUIL / RUE ARCHANGE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accorde** sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 998 500 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 99113, constitué de 5 lignes du prêt.
- **Précise** que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **Précise** que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **Précise** que le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de garantie d'emprunt, entre la ville d'Orsay et la société Immobilière 3 F.

## **2020-07 – FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE CDC HABITAT POUR L'ACQUISITION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 2 RUE DU LYCEE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accorde** sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 009 870 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 98946, constitué de 6 lignes du prêt.
- **Précise** que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- **Précise** que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **Précise** que le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

## **2020-08 – FINANCES – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CIG GRANDE COURONNE POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET / OU DE L'ETAT CIVIL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil.
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention.
- **Approuve** la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune.
- **Autorise** le Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 2020-09 – FINANCES – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'accorder une remise gracieuse à Monsieur Dominique PEYSSERES en sa qualité d'ex-régisseur de la régie RR 03207 « Piscine » pour un montant de 22,40 €.
- **Décide** la prise en charge de la régularisation du déficit constaté de 22,40€ par l'émission d'un mandat sur le compte 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » qui sera appuyé de la décision de La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne.

## 2020-10 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les modifications du tableau des emplois suivantes :

### Pour la filière sociale :

Cadre d'emplois : psychologues

Grade : psychologue hors classe à TNC 25/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0
Grade : psychologue de classe normale à TNC 8/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 1
Grade : psychologue de classe normale à TNC 15/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1
Grade : psychologue de classe normale à TNC 20/35 <sup>ème</sup>	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

### Pour la filière sportive :

Cadre d'emplois : opérateurs des activités physiques et sportives

Grade : opérateur des APS principal à temps complet	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1
---	--

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives aux recrutements.
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

## 2020-11 – SERVICES TECHNIQUES – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA RECONSTRUCTION DU CLUB HOUSE DES TENNIS DU CENTRE

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 2 abstentions (M. Mancip, Mme Parvez), 1 NPPV (Mme Caux) :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à déposer une demande de permis de construire pour la construction du club house des tennis du centre.

**2020-12 – SERVICES TECHNIQUES – DENOMINATION DE LA PLACE « HUBERT COUDANNE » ESPACE DE LIEU DE VIE DE LA ZAC DE MOULON SUR ORSAY**

Le Conseil municipal, par 32 voix pour, 1 contre (Mme Parvez):

- **Décide** de nommer « Place Hubert Coudanne », l'espace public de lieu de vie situé rue Louis de Broglie.

**2020-13 – CULTURE – INVENTAIRE 2019 DES ŒUVRES ACQUISES PAR LA COMMUNE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** de l'inventaire au 31 décembre 2019 du fonds d'œuvres d'art de la Commune.

**2020-14 – JEUNESSE – TARIFICATION DU MINI-SEJOUR ORGANISE PAR LE SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE EN AVRIL 2020**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs applicables à ce mini-séjour.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget de la commune.
- **Adopte** les tarifs suivants :

**TABLEAU DE PRESENTATION DU MINI-SEJOUR D'AVRIL**

<u>Service</u>	<u>Lieu</u>	<u>Dates</u>	<u>Tranche d'âge</u>	<u>Prestations</u>	<u>Prix réel par enfant</u>
<b>JEUNESSE</b>	Lamorlaye (60)	6 au 9 avril 2020	11 / 17 ans	TRANSPORT ALLER-RETOUR AVEC LE MINIBUS DE LA COMMUNE  ENCADREMENT  Pension complète en gestion libre  HEBERGEMENT  <u>ACTIVITES PROPOSEES :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Balade à cheval,</li> <li>➤ Visite de Compiègne,</li> <li>➤ Visite du Château de Pierrefonds à Pierrefonds et Accrobranche,</li> <li>➤ Randonnée en forêt.</li> </ul>	264,28 €/pers

## PROPOSITIONS DE TARIFICATIONS POUR LE MINI-SEJOUR A LAMORLAYE

- ♦ tarif minimum de 52,86 € pour un quotient minimum de 200 €
- ♦ tarif maximum de 211,42 € pour un quotient maximum de 2 300 €
- ♦ pour les non-Orcéens, le tarif est fixé à 264,28 €

---

La séance est levée à 22 heures

---

Orsay, le 04 FEV 2020



David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la publication le : 05 FEV 2020